

Séance du 19 mars 2019

Membres présents : TOUS

OBJET : Acquisition d'un Algéco

Après la réhabilitation de l'ancienne école de Wilshausen en 2 logements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir un Algéco qui sera installé à Wilshausen dans la cour de l'ancienne école pour un prix total de 5 000 € TTC environ transport compris
- Prévoit le crédit nécessaire au budget primitif 2019

OBJET : Compte administratif 2018 Affectation du résultat Budget de la Commune

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 236 486.86 €

Recettes 350 617.92 €

Excédent 113 331.06 €

Section d'Investissement

Dépenses 71 623.01 €

Recettes 55 572.13 €

Déficit 16 050.88 €

- Considérant que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées
- Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018
- Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 113 331.06 € et un déficit d'investissement de 16 050.88 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement global fin de l'exercice 2018 comme suit :

- En report de fonctionnement (compte 002) : 97 280.18 €
- En report d'investissement (compte 001 dépenses) : 16 050.88 €
- En affectation compte 1068 : 16 050.88 €

OBJET : Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et signe le compte administratif 2018 de la Commune de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN.

OBJET : Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 (Commune) par Monsieur le Trésorier de TRUCHTERSHEIM.

OBJET : Location logement local Cmdp

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de louer le logement local Cmdp à compter du 1^{er} avril 2019 pour un loyer de 450 €uros par mois à Monsieur Roland GAUSS (quatre cent cinquante €uros)
- autorise le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier

OBJET : Demande de subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de verser les subventions suivantes aux différentes associations à savoir :

- | | |
|---|----------------|
| - ASCL Wickersheim-Wilshausen par Mme KNAB | 1 120 €uros |
| - Association Foncière Wilshausen | 500 €uros |
| - Association Foncière Wickersheim | 1 677.50 €uros |
| - CAAA du Bas-Rhin | 2 177.50 €uros |
| - Société de Tir | 150 €uros |
| - Une rose Un espoir Secteur du Pays de la Zorn | 50 €uros |
| - Divers | 325€uros |

Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2019 soit 6 000 €uros au compte 6574 Subventions

OBJET : Commission de contrôle des Listes Electorales : Désignation des membres

Vu le courrier du 23 octobre de la Préfecture du Bas-Rhin relatif à la mise en place des Commissions de contrôle des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019, le courrier du 10 janvier 2019 et l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 nommant d'office les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, Dans les Communes de moins de 1000 habitants, les commissions sont composées de trois membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le Département, un délégué de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg.

La désignation du conseiller municipal est à effectuer dans l'ordre du tableau parmi les membres du conseil prêts à participer aux travaux de la commission. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite la modification de cet arrêté et désigne :

*Monsieur Pierre KNAB comme membre titulaire de la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019

*et Monsieur Raphaël GEYER comme membre suppléant de la commission de contrôle des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019

OBJET : Fixation des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir les taux des diverses taxes locales pour l'année 2019 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 16,76 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,74 %
 - Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 45,92 %

Vote : Unanimité